

Contrôle de l'administration de la Marine

Série L

**Sous série 8L : Chronos des notes et visas du Contrôle résident de la
2^{ème} Région maritime (1944 – 1991)**

(2009 ZH 072)

Répertoire numérique

**Par Florian Tailleours
Stagiaire en 2^{ème} année de Master à l'Université d'Angers (Mai 2009)**

**Mise à jour : Patrick Petit et Anne Claude Bekkari
(Septembre 2009)**

TABLE DES MATIERES

1 - INTRODUCTION	5
1 Identification	5
1.1 Intitulé	5
1.2 Dates extrêmes	5
1.3 Niveau de description.....	5
1.4 Importance matérielle.....	5
2 Contexte	5
2.1 Nom du producteur	5
2.2 Modalités d'entrée	5
3 Contenu et structure	5
3.1 Présentation du contenu	5
3.2 Tris et éliminations	6
3.3 Accroissements.....	6
3.4 Mode de classement	6
4 – Conditions d'accès et d'utilisation	8
4.1 Conditions d'accès et de communication	8
4.2 Conditions de reproduction	8
4.3 Langue et écriture des documents	8
4.4 Instruments de recherche.....	8
5 – Sources complémentaires.....	8
5.1 Sources complémentaires	8
5.1.1 Au SHD département Marine à Brest.....	9
5.1.2 Au SHD département des archives interarmées, ministérielles et interministérielles à Vincennes	10
5.1.3 Autres SHD département Marine	10
5.2 Bibliographie.....	11
6 – Contrôle de la description	11
6.1 Notes de l'archiviste.....	11
6.2 Règles et conventions.....	12
6.3 Date de la description.....	12
 2 - PLAN DE CLASSEMENT - SOUS SERIE 8L (2009 zh 072).....	 13
 3 – RÉPERTOIRE - SOUS SERIE 8L (2009 ZH 072).....	 14
FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE RÉSIDENT.....	14
ACTIVITÉS DE CONTRÔLE	14
Attributions du contrôle résident.....	14
Contrôle des services la II^e région maritime : notes et avis du contrôle résident	14
Visa de la correspondance, des dépêches ministérielles et des ordres préfectoraux destinés aux services et unités de la Marine.....	14
Enregistrement de la correspondance à l'arrivée	14
 4 - ANNEXES	 14
Annexe 1 – Liste des contrôleurs généraux de Brest	14
Annexe 2 – Liste des contrôleurs généraux de Lorient	14
Annexe 3 - Table de concordance des timbres et articles de le sous série 8L	14
Annexe 4 - Organigramme du ministère de la Défense en 1988.....	14

TABLE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

Aéro	Aéronautique navale
AF	Service des approvisionnements de la flotte
AMF	Ateliers militaires de la flotte
AMM	Ateliers militaires de la Marine
AMT	Ateliers militaires des torpilles
AN	Armes navales
ASA	Action sociale des armées
BAN	Base aéronavale
BEM	Bâtiment d'essais et de mesure
CAN	Constructions et armes navales
CEAN	Centre école de l'aéronautique navale
CECLANT	Commandant en chef pour l'Atlantique
CFM	Centre de formation maritime
CGA	Contrôle général des armées (Paris)
CN	Constructions navales
CSPC	Centre de services partagés comptables (DCN)
DAJ	Direction des affaires juridiques (Paris)
DAN	Direction de l'artillerie navale
DCAN	Direction des constructions et armes navales
DCCAN	Direction centrale des constructions et armes navales (Paris)
DCCM	Direction centrale du commissariat de la Marine (Paris)
DCM	Direction du commissariat de la Marine
DCN	Direction des constructions navales
DCSSA	Direction centrale du service de santé des armées (Paris)
DCTIM	Direction centrale des travaux immobiliers de la Marine (Paris)
DFR	Direction de la fonction militaire et des relations sociales (Paris)
DGA	Délégation générale pour l'armement (Paris)
DMA	Délégation ministérielle pour l'armement (Paris)
DPC	Direction des personnels civils (Paris)
DPMM	Direction des personnels militaires de la Marine (Paris)
DSS	Direction du service de santé
DTCN	Direction technique des constructions navales (Paris)
DTM	Direction des travaux maritimes
EMM	État-major de la Marine
EPAN	Entrepôt principal de l'aéronautique navale

EPSHOM	Établissement principal du service hydrographique et océanographique de la Marine
FOST	Force océanique stratégique
HCC	Service habillement, couchage et casernement
IGAM	Inspection générale des armées
IGESA	Institut de gestion sociale des armées
IGT	Inspection générale du travail
IPER	Indisponibilité périodique pour entretien et réparation
MINDEF	Ministre de la Défense
SAO	Service des approvisionnements des ordinaires
SC/AÉRO	Service central de l'aéronautique navale (Paris)
SHD	Service historique de la Défense
SIA	Services et industries d'armement
SNLE	Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins
STCN	Service technique des constructions navales (Paris)
STT	Service technique des transmissions de la Marine

SOUS SERIE 8L (2009 ZH 072)

1 - INTRODUCTION

1 Identification

1.1 Intitulé

Chronos des notes et visas du contrôle résident de la II^e région maritime (Atlantique), Brest.
Répertoire numérique de la sous-série 8L. (cotée 2009 ZH 072)

1.2 Dates extrêmes

1944-1991.

1.3 Niveau de description

Sous-série.

1.4 Importance matérielle

21,10 ml.

2 Contexte

2.1 Nom du producteur

Contrôle résident de la II^e région maritime (Atlantique), Brest.

2.2 Modalités d'entrée

Les documents décrits ici sont issus de quatre versements du contrôle résident :

- 25 juin 1993 : articles 178 à 238 ;
- 13 juillet 1993 : articles 385 à 396 ;
- 10 septembre 2001 : articles 1 à 177, Articles 239 à 384 et articles 405 à 474 ;
- 21 novembre 2002 : articles 397 à 404.

3 Contenu et structure

3.1 Présentation du contenu

Cette sous-série chronologique doit être considérée comme le complément des autres sous-séries où sont classés les dossiers constitués de la même période (3L). Elle permet cependant d'avoir une vision plus linéaire, plus chronologique des activités du contrôle résident. Cette sous-série donne un aperçu assez complet des avis du contrôle résident sur les activités de la II^e région. Il ne s'agit donc pas de dossiers d'affaires constitués ; une note n'est pas nécessairement associée à sa réponse.

Finalement, elle permet au chercheur qui aurait préalablement consulté une autre sous-série, de trouver une note manquante en connaissant son année.

La série de chronos de visas (articles 178 à 397) permet également d'observer et de comprendre l'ensemble des affaires qui étaient données à voir par le contrôle résident. Il s'agit de correspondance, de dépêches ministérielles ou d'ordres du préfet maritime à destination des services et unités de la région maritime atlantique. Ces pièces ne sont donc pas adressées directement au contrôle résident, mais sont des copies soumises à son approbation avant transmission de l'affaire au service concerné. Le contrôle appose son tampon¹ et émet éventuellement des remarques (dont certaines sont présentes dans cette série). Lorsque l'une de ces pièces intéressait une affaire particulièrement suivie par le contrôle résident, une copie était insérée dans le dossier qui lui était consacré (3L). Pour la période 1963-1969, les pièces sont parfois absentes et seuls les répertoires annuels ont été conservés², sur lesquels figurent des mentions explicatives³.

3.2 Tris et éliminations

Seuls les doubles ont été éliminés.

Pour ce qui est de la correspondance visée, malgré le fait qu'elles ne soient pas adressées au contrôle résident, il a tout de même été choisi de les conserver à titre de témoignage de l'activité du contrôle.

Les quelques dossiers d'affaire épars versés le 21 novembre 2003 couvrant la période 1967-1999 (essentiellement des dossiers constitués), cotés dans cette sous-série avant son classement et n'y trouvant pas leur place, ont été séparés et seront réintégrés dans les sous-séries correspondantes où ils auraient dû être classés (3L et 10L à 11L).

3.3 Accroissements

Cette sous-série pourra être complétée par l'intégration des chronos de notes du contrôle résident de la période 1990-2005.

3.4 Mode de classement

3.4.1 Les notes et avis (Articles 1 à 177)

La sous-série 8L est entièrement constituée de chronos. Ceux-ci étaient néanmoins déjà classés par missions et attributions du contrôle (et non par destinataires), identifiées par les timbres (série de lettres suivant le numéro d'enregistrement de la pièce)⁴ suivants :

- CI (contrôle intérieur) et SC (service courant) ;
- AG (affaires générales) ;
- Smi (services militaires) ;
- IT (inspection du travail) et IT/ET (expert technique) ;
- Cma (commissariat) ;
- CAN (constructions et armes navales) ;
- TM (travaux maritimes) ;
- SS (service de santé) ;

1 Un tampon bleu signifie que le contrôleur n'a eu à faire aucune remarque ; un tampon rouge indique une irrégularité constatée ou une objection de la part du contrôleur.

2 Ces articles sont mentionnés dans le corps de l'instrument de recherche.

3 « X » : document figurant dans le chrono ; « Ø » : document absent (non retrouvé ou éliminé par le contrôle résident) ; « conservé par le contrôle résident » : document conservés et intégrés dans un dossier.

4 Voir table de correspondance des timbres (annexe 3).

- SHOM (service hydrographique et océanographique de la Marine) ;
- Ex (services extérieurs).

Ils constituent en eux-même des sous-séries organiques (à l'intérieur de la série de chronos de notes au départ). Nous n'avons donc pas touché à leur organisation, à l'exception du timbre AG dont la diversité ne permettait pas de le rendre accessible aux chercheurs (des pièces ont été extraites, mais nullement mélangées aux autres sous-séries⁵) et du timbre Cma, divisé entre chaque service du commissariat de la Marine. Ont également été extraites les pièces classifiées (voir introduction générale)⁶. Le classement effectué a donc veillé à respecter au maximum l'organisation interne des sous-séries, tout en les organisant entre-elles (ce qui n'était pas le cas) afin de les rendre accessible au chercheur et de faire apparaître les grandes missions et attributions du contrôle résident.

En revanche, les notes de la période septembre 1944 à juin et décembre 1950 (articles 23 à 31) étaient tenus dans un seul et même chrono annuel (C/B : contrôle Brest). Les seules subdivisions effectuées par le contrôle ont eu lieu en 1946 (CA – contrôle administratif – et CT – contrôle des services techniques) ainsi que de 1949 à juin ou décembre 1950 (CR 1 – 2 – 3). Cet état de fait a été maintenu afin de rendre compte de l'instabilité de l'organisation du contrôle résident au sortir de la guerre 1939-1945.

Les analyses rédigées sont donc assez générales et peu précises du fait de la diversité des affaires traitées dans un même article, mais aussi en raison de la redondance des types d'affaires rencontrées dans les chronos. Quelques affaires tenant une place particulière, très importante ou sortant du cadre de l'analyse générale ont parfois été mises en évidence dans certains articles.

Afin de faciliter les recherches au sein de chaque article, qui présente les pièces dans un ordre purement chronologique, les répertoires des notes (sous forme de petit cahier ou de feuilles volantes) tenus chaque année et intégrés au début de chacune d'elle, y ont été laissés. Les cahiers d'enregistrement de la correspondance au départ (articles 175 à 177) permettent également de faire ce même travail, notamment pour le cas où le répertoire annuel aurait disparu.

Finalement, la complémentarité des chronos implique qu'un certain nombre d'affaires se retrouvent dans chacun d'eux. La structure de cette partie du fonds induit donc une impression de fouillis et de confusion et ne facilite pas le suivi d'une même affaire⁷.

3.4.2 *Les pièces soumises au visa* (articles 178 à 474)

Le classement des pièces soumises au visa est constitué de deux grandes parties, découpées de façon chronologique.

La première regroupe les dépêches ministérielles de 1944 à 1963 (art. 178 à 284), classées de manière chronologique pour des raisons matérielles. Il s'agit en effet de registres des pièces reliées entre elles, regroupant un ou plusieurs timbres. Cependant, les rassemblements de timbres ne sont pas identiques d'une année à l'autre. C'est pourquoi seul le classement chronologique était envisageable. Seule la mention du timbre a été indiquée dans l'instrument de recherche, la mention des affaires traitées étant impossible à effectuer de manière exhaustive.

La seconde partie concerne les dépêches ministérielles de 1964 à 1988 (art. 285 à 384). Celles-ci ne se présentant plus sous forme de registre, il a été possible d'établir un classement par type de

5 Les correspondances avec les articles d'origine sont précisées dans le corps de l'instrument de recherche.

6 Les correspondances avec les articles d'origine sont précisées dans le corps de l'instrument de recherche.

7 Pour avoir une vision par affaire, consulter la sous-série 3L (actuellement cotée 2008 ZH 193) qui contient les dossiers d'affaires tenus par le contrôle résident.

correspondant.

4 – Conditions d'accès et d'utilisation

4.1 Conditions d'accès et de communication

L'ensemble du fonds a le statut d'archives publiques.

La plupart des documents sont librement communicables au regard de la loi du 15 juillet 2008. Ne sont communicables qu'à l'issue d'un délai spécial :

- les informations personnelles présentes dans les notes et comptes rendus d'inspection du travail (2009 ZH 072 art. 77 à 107) ou les comptes rendus d'accidents (2009 ZH 072 art. 164) soumises au délai de la vie privée (actuellement de 50 ans) ;
- les informations classées confidentiel défense et secret défense, soumises au délai sur la protection du secret de la défense nationale, à la sûreté de l'État et à la sécurité publique (actuellement de 50 ans). Celles-ci ont majoritairement été retirées des chronos par le producteur et versés séparément (sous-série 6L). Les quelques documents classifiés restants repérés ont été extraits et placés à la fin des chronos départ⁸ (2009 ZH 072 art. 165 à 174). Pour la sous-série 9L, ceux-ci n'ont pas été extraits, mais il est systématiquement fait mention de la classification des rapports dans le corps de l'instrument de recherche.

En sous-série 9L, les articles actuellement communicables sur dérogation, lesquels seront librement communicables à l'issue du délai réglementaire, en raison de leur classification, sont signalés :

- Délai de 50 ans (relatif à la sécurité et à la sûreté de l'État)
- Délai de 25 ans (relatif au secret industriel)

4.2 Conditions de reproduction

Se référer aux conditions de reproduction du service.

4.3 Langue et écriture des documents

Français.

4.4 Instruments de recherche

Un seul instrument de recherche intéressant le contrôle résident après 1902 existe à ce jour : ALGER (Astrid), *Contrôle résident de la région maritime atlantique, Répertoire numérique détaillé*, répertoire de la sous-série 3L (actuellement cotée 2008 ZH 193), Brest, Service historique de la Défense département Marine, 2008.

5 – Sources complémentaires

5.1 Sources complémentaires

⁸ La correspondance avec les cotes d'origine est précisée dans le corps de l'instrument de recherche.

5.1.1 Au SHD département Marine à Brest

Le SHD département Marine à Brest possède les archives de la plupart des services et unités contrôlés par le contrôle résident de Brest.

Série A – Commandement de la Marine dans les ports militaires.

- Sous-série 6 A : préfecture maritime (depuis 1945).

Série B – Défense des côtes.

- Sous-série 1 B : secteur de défense (1946-1962).

Série C – Forces navales.

- Sous-série 2 C : bâtiments à la mer (depuis 1914).
- Sous-série 3 C : centre de formation maritime de Pont-Réan.
- Sous-série 6 C : flottille de la deuxième région (1945-1956).
- Sous-série 7 C : deuxième escadrille de dragage (1956-1976).
- Sous-série 8 C : flottille de l'Atlantique (1976-1992).
- Sous-série 9 C : deuxième groupe de dragueurs en complément mobilisation (1956-1976).
- Sous-série 10 C : deuxième groupe de plongeurs démineurs (depuis 1956).
- Sous-série 11 C : commission d'études pratiques de la guerre des mines (1953-1976), centre d'instruction et d'entraînement au dragage et à la chasse aux mines (1969-1976), puis centre d'études, d'instruction et d'entraînement de la guerre des mines (1976-1992).
- Sous-série 13 C : escadre légère (1958-1965).
- Sous-série 14 C : escadre de l'Atlantique (1965-1992).
- Sous-série 16 C : groupe naval d'essais et de mesures (depuis 1966).
- Sous-série 17 C : base opérationnelle de la force océanique stratégique (depuis 1972).
- Sous-série 18 C : commandement de l'Île Longue (depuis 1971).
- Sous-série 19 C : centre d'entraînement et d'instruction des sous-marins lanceurs d'engins (depuis 1971).

Série D – Ports et arsenaux. Majorité générale⁹

- Sous-série 2 D : Majorité générale (depuis 1944).
- Sous-série 4 D : direction du port.
- Sous-série 5 D : dépôt des équipages.
- Sous-série 6 D : marins pompiers.
- Sous-série 7 D : centre automobile (depuis 1948).
- Sous-série 8 D : compagnie de garde.
- Sous-série 9 D : atelier militaire de la flotte (depuis 1949).
- Sous-série 16 D : groupe des bâtiments de réserve (1965-1976).
- Sous-série 17 D : atelier militaire des torpilles (1977-1987).

Série E – Services administratifs (intendance maritime puis commissariat de la Marine).

- Sous-série 3 E 2 240-2157 : registres de contrôle du personnel (concernent Brest, Lorient, Guérigny, Bordeaux, Dakar, Madagascar, Rochefort 1904-1964 ; 1968-1972).
- Sous-série 4 E : rôles d'équipage des bâtiments de guerre (1790-1803 ; 1904-1961).
- Sous-série 5 E à 10 E : commissariat de la Marine à Brest (1935-1988).

⁹ Les séries 4D à 9D ne comprennent que quelques articles, le reste ayant été coté en série continue.

Série F – Service de santé.

Série G – Constructions navales¹⁰.

Série H – Artillerie navale.

- Sous-série 1 H : direction de l'artillerie navale (1910-1921).

Série J – Aéronautique navale.

- Sous-série 1 J : commandement de l'aéronautique navale en deuxième région (v. 1944-v. 1962).
- Sous-série 3 J : base aéronavale de Landivisiau (1945-v. 1968).
- Sous-série 4 J : base aéronavale de Lanvéoc-Poulmic (1944-1968).

Série K – Travaux hydrauliques puis travaux maritimes.

- Sous-série 2 K : travaux maritimes (fonds moderne, 1947-1996).

Série L – Contrôle de l'administration de la Marine.

- Sous-série 1 L : contrôle ou inspection de la Marine (1670-1887).

Série M – Personnel.

- Sous-série 10 M : école navale (1938-).
- Sous-série 12 M : groupe Tourville puis Richelieu (1945-1967).
- Sous-série 13 M : centre d'instruction naval (CIN Brest) (1966-).

Série O – Justice maritime, prisons, garde-chiourmes.

- Sous-série 3 O : prison maritime de Brest (1945-1952).
- Sous-série 5 O : gendarmerie maritime (1943-1969).

5.1.2 Au SHD département des archives interarmées, ministérielles et interministérielles à Vincennes

Le département des archives interarmées, ministérielles et interministérielles, formé pour conserver les fonds de l'armée de terre et de la Défense après juin 1940, possède le fonds du contrôle général des Armées.

Série R – Cabinet du ministre de la défense et de ses services rattachés.

- Sous-série 9 R : contrôle de l'armée de terre ; contrôle général des armées.

5.1.3 Autres SHD département Marine

Cherbourg

Série L – Contrôle (an IV-1877).

Lorient

¹⁰ La plupart des archives contemporaines de la direction des constructions navales sont à rechercher au centre des archives de l'armement à Châtellereault. Cependant, la série G comprend encore quelques documents de la période 1940-1947 et des atlas de coque jusqu'en 1957.

Série L – Contrôle résident.

Rochefort

Série L – Contrôle de l'administration de la Marine.

Toulon

Série L – Contrôle.

- Sous-série 2 L : inspection, contrôle (1830-1942).

5.2 Bibliographie

Il n'existe pas à proprement parler de bibliographie spécifique consacrée au contrôle résident de Brest à partir de 1902. Aucune étude historique n'a encore été menée à ce sujet.

Il faut alors se reporter à la bibliographie consacrée au contrôle de la Marine et au contrôle général des armées, elle aussi peu importante.

BOURGERIE (Raymond), *Étude sur le contrôle général des Armées*, Cedocar, 1974.

CHATELIN (C., Contrôleur général de la Marine), « Le contrôle de l'administration de la Marine devant l'opinion publique et devant le parlement », *Revue maritime*, 1903, p. 657-766.

HENWOOD (Philippe), *Contrôle ou inspection de la Marine : fonds ancien (1670-1887), Répertoire numérique de la sous-série 1L*, Brest, Service historique de la Marine, 1980 (lire en particulier l'introduction).

« Le contrôle dans les armées », *Revue historique des armées*, hors série, 1982.

PASCALLON Pierre, *Les armées françaises à l'heure de l'interarmisation et de la multinationalisation*, colloque des 3 et 4 juillet 2006, Paris, 2007

VEILLECHEZE DE LA MARDIERE (François, de), *L'évolution historique du contrôle de la Marine*, Poitiers, 1912

On peut également se reporter à la page consacrée au contrôle général des armées, sur le site officiel du ministère de la Défense, qui présente ses missions ainsi qu'un bref historique de la fonction du contrôle depuis l'Ancien Régime.

www.defense.gouv.fr/cga/decouverte/organisation/le_controlé_general_des_armees [en ligne], dernière consultation le 27 mai 2009.

6 – Contrôle de la description

6.1 Notes de l'archiviste

Description faite par Florian Taillecour.

Les parties « conditions d'accès et d'utilisation », « sources complémentaires » et « description » des deux introductions suivantes étant identiques à celles de l'introduction générale, elles n'ont pas été développées.

6.2 Règles et conventions

Cet instrument de recherche a été élaboré conformément aux recommandations de la norme ISAD (G) 2002 et des ouvrages suivants :

- NOUGARET (Christine), GALLAND (Bruno), *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris, La Documentation française, 1999, 259 p.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2007, 315 p.

6.3 Date de la description

Mai 2009.

2 - PLAN DE CLASSEMENT - SOUS SERIE 8L (2009 zh 072)

FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE RÉSIDENT (Articles 1 à 18)

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE (Articles 19 – 474)

Attributions du contrôle résident (Articles 19 - 21)

Contrôle des services la II^e région maritime (Articles 22 - 177)

Programmation et exécution des missions de contrôle (Article 22)

Reprise des activités de la marine après la guerre : exercice du contrôle avant 1950 (Articles 23 - 31)

Contrôle général et transversal de la II^e région (Articles 32 - 119)

Situation générale de la II^e région (Articles 32 - 60)

Contrôle des bâtiments et des unités militaires (Articles 61 - 72)

Police de la II^e région et de l'arsenal (Articles 73 - 76)

Inspection du travail (Articles 77 - 119)

Contrôle des formations et organismes du port de Brest (Articles 120 – 162, 164)

Commissariat de la Marine (Articles 120 – 130, 164)

Direction des constructions et armes navales (Articles 131 - 151)

Direction des travaux maritimes (Articles 152 - 158)

Service de santé (Articles 159 - 161)

Service hydrographique et océanographique de la Marine (Article 162)

Correspondance à destination des formations et organismes extérieurs au port de Brest (Article 163)

Correspondance classifiée (Articles 165 - 174)

Cahiers d'enregistrement de la correspondance départ (Articles 175 - 177)

Visa de la correspondance, des dépêches ministérielles et des ordres préfectoraux destinés aux services et unités de la Marine (Articles 178 - 397)

Dépêches ministérielles (1944-1963) : classement chronologique (Articles 178 - 284)

Dépêches ministérielles (1964-1988) : classement par correspondant (Articles 285 -384)

Ordres préfectoraux (Articles 385 - 386)

Enregistrement des visas (Article 397)

Enregistrement de la correspondance à l'arrivée (Articles 398 - 474)

3 – RÉPERTOIRE - SOUS SERIE 8L (2009 ZH 072)

FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE RÉSIDENT

- Boîte 1**
Art. 1 Personnel. - Effectifs : états pour la mise à jour de l'annuaire de la marine, carnet d'adresse des officiers (1955, 1957, 1958, 1962-1967, 1974). Recrutement, mutations, avancement, logement : notes (1956, 1958, 1963, 1965-1969). Permissions : états (1955-1958). Personnel exempt par suite de maladie : états (1957, 1958). Contrôleur général, déplacements de service : états (1954-1958, 1965, 1966, 1969).¹¹
1954-1974
- Art. 2** Concours du contrôle, organisation, sujets, candidats : notes.¹²
1958-1960, 1963, 1966, 1973
- Art. 3** Véhicules utilisés par le contrôle résident : états.¹³
1955-1958, 1963
- Art. 4** Documentation reçue par le contrôle résident : notes.¹⁴
1958, 1966
- Art. 5-8** Contrôle résident.
Personnel. Effectifs, temps de travail, rémunération, missions, congés, permissions, recrutement, habillement : notes.
Concours de contrôleur. Sujets, candidats, admissions : notes.
Réunions et conférences : notes, comptes rendus.
Matériel. Véhicules, frais de déplacements : notes, états ; matériel de bureau, ameublement : notes, états.
Documentation. Achats et commande de livres, abonnements à des revues, échanges de documentation : notes.
1958-1968
- Art. 5** 1954-1959. Contient notamment des notes sur la préparation des sessions du conseil supérieur du Contrôle de l'administration de la Marine.
- Art. 6** 1960-1962. Contient notamment un exposé du chef du contrôle résident de Lorient au conseil des directeurs sur « le pilotage et les bâtiments de guerre à Lorient » (1962) et une note sur les « conférences de

11 Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (art. 32 à 60)

12 Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (art. 32 à 60)

13 Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (art. 32 à 60)

14 Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (art. 32 à 60)

formation civique aux élèves de l'École navale » (1961).
Concerne aussi le changement d'uniforme des contrôleurs (1962)
et les « candidatures pour la surveillance du référendum en
Algérie » (1960).

	Art. 7	1963-1964 ¹⁵	
Boite 2	Art. 8	1965-1968.	Concerne aussi les stages de formation des contrôleurs.
Art. 9		Personnel. - Uniforme des contrôleurs : notes (1966). Stages et formation : notes (1968, 1971, 1973, 1974). ¹⁶	1966, 1968, 1971, 1973, 1974
Art. 10 - 16		Contrôle résident. <i>Secrétariat.</i> Organisation et fonctionnement. <i>Personnel.</i> Effectifs, temps de travail, rémunération, missions, congés, permissions, recrutement, habillement : notes. Stages. Habilitations au secret défense, autorisations d'accès aux services du port : notes, états. Décorations notes. <i>Matériel.</i> Véhicules, frais de déplacements : notes, états ; matériel de bureau, ameublement : notes, états. <i>Documentation.</i> Achats et commande de livres, abonnements à des revues, échanges de documentation : notes. <i>Archives.</i> Versements : notes, bordereaux.	1969-1989
	Art. 10	1969-1971.	Ne concerne pas les stages de formation, les remises de décorations et les versements d'archives.
	Art. 11	1972-1974.	Contient aussi des notes sur le concours de contrôleur et un ordre concernant le plan de destruction d'urgence des documents centralisés (1972). Ne concerne pas les versements d'archives.
Boite 3	Art. 12	1975-1978.	Contient notamment une note de service sur les relations entre les contrôles résidents et les organismes du CGA installés à Paris (1977). Concerne aussi le budget de fonctionnement du contrôle résident, en particulier les prévisions (1976) et le plan d'emploi (1978).
Boite 3	Art. 13	1979-1981.	Concerne aussi le budget de fonctionnement du contrôle résident, en particulier l'estimation du coût de fonctionnement (1979) et le

15 Des pièces classifiées concernant les syndicats, concours de contrôleur et conseil des directeurs ont été extraites et cotées article 167

16 Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (art. 32 à 60)

			plan d'emploi (1981).
	Art. 14	1982-1984.	
Boite 4	Art. 15	1985-1988.	Concerne aussi l'organisation du secrétariat du contrôle résident de Lorient (1987) ainsi que le projet de budget de vie courante (1985-1986).
	Art. 16	1989.	Ne concerne pas l'organisation du secrétariat et la remise de décorations.
Art. 17	Archives du contrôle résident : notes. ¹⁷		1972, 1977, 1980-1982
Art. 18	Contrôleur général de la II ^e région, nomination : notes (1987, 1988). Compte organique du contrôle général des armées : comptes rendus du contrôle de la II ^e région (1987, 1989).		1987-1989

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Attributions du contrôle résident

Art. 19 - 20	Contrôle résident. - Attributions et organisation : notes, exposés, instructions. Affaires et documents à soumettre au visa du contrôle : notes, notes-circulaires. ¹⁸		1959-1988
Boite 5	Art. 19	1959-1963, 1965, 1967, 1968, 1971-1973, 1976, 1977. Contient notamment des notes sur les « rangs de préséance des Contrôleurs Généraux et Contrôleurs des Armées » (1973).	
	Art. 20	1981-1988. Concerne aussi l'exercice et la suppression du contrôle préventif des par les contrôles résidents (1982, 1985-1987) ainsi que la fermeture du contrôle résident de Lorient (1985).	
Art. 21	Projet d'instruction sur le fonctionnement des contrôles résidents : note. ¹⁹		1978

¹⁷ Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (art. 32 à 60)

¹⁸ Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (art. 32 à 60)

¹⁹ Cette note a été extraite du chrono du timbre CN/Sc (art.12)

Contrôle des services la II^e région maritime : notes et avis du contrôle résident

Programmation et exécution des missions de contrôle

Boite 5

- Art. 22** Contrôle de la II^e région, missions : programmes prévisionnels pour l'année suivante, propositions d'enquêtes, exécution des missions pour l'année en cours.²⁰
1961, 1963, 1965-1975, 1978, 1980, 1982, 1984-1986

Reprise des activités de la marine après la guerre : exercice du contrôle avant 1950

- Art. 23-24** Contrôle des services du port de Brest. - Personnel, alimentation, temps de travail, rémunération et indemnités, logement, effectifs (1945). Travaux, reconversion de bâtiments. Reconstruction et restauration des infrastructures de la base et de ses services. Comptabilité : notes. Magasins et approvisionnement : notes. Matériel utilisé par les services : notes.

Septembre 1944-1945

- Art. 23** Septembre 1944 - Décembre 1944.

Concerne aussi la récupération du butin de guerre de la marine, la collaboration avec les armées alliées (notes, mémorandums) et le droit de vote des militaires.

Contient également un compte rendu de mission d'étude sur « l'application des circulaires relatives à l'administration de la Marine en France » (septembre 1944).

- Art. 24** 1945.

- Boite 6**
Art. 25 Contrôle résident. - Visa des décisions des services : notes express. Documentation : notes express.

1946

- Art. 26** Contrôle administratif des services et des bâtiments du port de Brest. - Comptabilité : notes. Intendance, approvisionnement des magasins : notes ; achats de fourniture et matériels : notes ; délivrance de fournitures et matériels : notes. Personnel, effectifs : notes ; alimentation : notes ; rémunération : notes.

1946

- Art. 27** Contrôle des services techniques du port de Brest. - Travaux de construction, reconstruction, reconversion et entretien des infrastructures et des bâtiments : notes, comptes rendus. Étude de la construction d'une préfecture maritime à Brest : note. Comptabilité des travaux : notes. Personnel, temps de travail, indemnités pour travaux, effectifs ouvriers.

1946

20 Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG (articles 32 à 60)

- Boite 6**
Art. 28 Contrôle des services et des bâtiments l'arrondissement de Brest. - Réglementation, organisation, activités, comptabilité, personnel et domanialité (dont plan de l'île d'Ouessant, 1948) : notes, avis.
1947-1948
- Boite 7**
Art. 29 DCAN, DTM, foyers, cercles et écoles navales. - Personnel, gestion, alimentation. Travaux. Magasins, approvisionnement.
1949 – juin 1950
- Art. 30** Contrôle. - Intendance et commissariat (septembre – octobre 1949). Service de santé (octobre 1949 – juin 1950). Situation des engins de servitude du port de Brest (1950).
Septembre 1949 – juin 1950
- Art. 31** Contrôle. - Intendance et commissariat, matériel, alimentation, comptabilité, personnel. Bâtiments et écoles navales, comptabilité des vivres, rapports alimentation.²¹
Octobre 1949 – décembre 1950

Contrôle général et transversal de la II^e région

Situation générale de la II^e région

Il s'agit principalement de correspondances avec les instances hiérarchiques de la Défense et de la Marine (préfecture maritime, contrôle général des armées, inspection générales des armées, etc.)

Art. 32 - 40 II^e région maritime

Structure administrative générale. Organisation : études, notes, rapports.

Activité : comptes rendus mensuels au Contrôle général des armées, correspondance, éléments de rapport à la cour des comptes.

Ports de Brest et de Lorient. Statistiques. Infrastructures et bâtiments, travaux : programmes, notes. Formations et services, organisation, comptabilité : notes. Matériels, comptabilité, approvisionnement : notes. Secteur social de Brest : notes.

Personnel civil et militaire, généralités : notes.

1954-1968

Boite 8 **Art. 32** 1954-1955. Contient aussi des notes sur la « déconcentration administrative

²¹ À partir de juillet 1950 est créé le timbre Cma, mais les notes continuent d'être classées CR 3 jusqu'en décembre 1950.

et la simplification des formalités administratives » et sur l'armement des bâtiments.

	Art. 33	1956-1957.	Contient aussi des notes sur la « déconcentration administrative et la simplification des formalités administratives ».
	Art. 34	1958-1961.	Contient notamment une note sur la lutte contre l'alcoolisme dans l'arsenal (1961).
Boite 9	Art. 35	1962.	
	Art. 36	1963-1964. ²²	
Boite 10	Art. 37	1965. ²³	Contient notamment des plans sur le transfert de l'école des fourriers de Cherbourg à Rochefort.
	Art. 38	1966. ²⁴	
Boite 11	Art. 39	1967.	Contient notamment des notes sur les « infrastructures nécessaires aux sous-marins nucléaires lance-engins ».
	Art. 40	1968.	Contient notamment des notes sur la « divergence de positions entre les Armées de Terre et de Mer en ce qui concerne l'allocation des indemnités acquises par le personnel Militaire mis en œuvre pendant les grèves de Mai-Juin 1968 » et sur l'organisation des services de l'arrondissement maritime de Lorient.
Boite 12			
Art. 41			Notes à destination du Contrôle général des armées.

Contrôle résident. Activité : comptes rendus mensuels au Contrôle général des armées, correspondance. Réunion de la commission des Contrôleurs généraux du CGA : notes. Mise en mémoire des rapports du contrôle résident Brest depuis 1945, expédition et « caractérisation » des rapports : notes.

II^e région maritime. Structure administrative, organisation : études, notes. Ports de Brest et de Lorient, statistiques ; infrastructures : programmes, notes (concerne en particulier la construction de la caserne de Penfeld) ; formations et services, organisation, comptabilité : notes, rapports ; secteur social de Brest : notes

22 Des pièces classifiées concernant les ressources de l'ASAL Brest le programme d'infrastructures du port de Brest, le Matériel de l'arsenal de Brest et l'armement ont été extraites et constituent l'art.168.

23 Des pièces classifiées concernant la réorganisation de la marine à Bordeaux, l'admission des militaires dans les hopitaux mixtes, civils ou privés, le problème du logement dans l'arrondissement de Brest, les investissements « occultes » de la DCAN, l'incendie d'un bâtiment, les installations de la Marine à La Pallice, la surveillance de la circulation automobile et les marchés de bureaux d'études pour DCAN ont été extraites et constituent l'art. 171.

24 Des pièces classifiées concernant les « concours apportés à la DIRCEN par les Arsenaux » (Direction des Centres d'Expérimentation Nucléaire) et la « Mission 9-02 » relative à l'organisation de la mission hydrographique des côtes de France ont été extraites et constituent l'art. 173.

Déconcentration administrative. Enquête : notes

Personnel civil et militaire. Généralités : notes. Syndicats et représentants du personnel, réunions, élections : notes

Anciens combattants. Pension : notes.

1969

Boite 12
Art. 42

Notes à destination des services de la II^e région maritime.

Ports de Brest et de Lorient. Statistiques, réglementation.

Réunions des directeurs. Ordres du jour.

Personnel civil et militaire. Déplacements, logement, formation, aide sociale : notes.

Déconcentration administrative. Enquête : notes.

Rapport annuel à la cour des comptes. Questionnaires expédiés aux formations.

1969

Art. 43 - 60

II^e région maritime.

Structure administrative générale. Organisation : études, notes, comptes rendus mensuels au Contrôle général des armées, correspondance. Simplifications administratives : notes.

Formations et services. Réglementation, organisation et comptabilité : notes, rapports. Infrastructures, travaux : programmes, notes.

Comptabilité des matériels. Rapport à la cour des comptes : notes.

Personnel civil et militaire. Généralités : notes.

1970-1989

Boite 13

Art. 43 1970. Ne contient pas de notes sur la comptabilité des matériels et sur le personnel civil et militaire.
Contient des statistiques sur le port de Brest.
Concerne aussi le secteur social de Brest.

Art. 44 1971. Ne contient pas de notes sur la comptabilité des matériels.
Contient des statistiques sur le port de Brest. Contient aussi des notes sur la réforme de l'administration militaire et l'exercice de la souveraineté nationale en mer.
Concerne aussi le secteur social de Brest.

Boite 13

Art. 45 1972. Ne contient pas de notes sur la comptabilité des matériels.
Contient notamment une note sur la « participation des armées à certaines activités non militaires » et des demandes de

renseignements ainsi que des statistiques INSEE sur les « incidences locales de l'implantation d'unités militaires » à Brest.

Boite 14	Art. 46	1973.	Ne contient pas de notes sur la comptabilité des matériels. Contient aussi une note sur les « incidences locales de l'implantation d'unités militaires » à Brest.
	Art. 47	1974.	Ne contient pas de notes sur la comptabilité des matériels. Contient notamment une note sur les prévisions de stationnement des sous-marins d'attaque et des sous-marins classiques.
	Art. 48	1975.	Contient notamment une note sur le schéma directeur du Port de Brest pour 1976-1985.
Boite 15	Art. 49	1976.	Contient en particulier des fiches d'information sur l'arrondissement maritime de Brest et sur les installations de la Marine à La Pallice dans le cadre de l'enquête sur « l'opportunité des dépenses et la recherche d'économies ».
	Art. 50	1977.	Concerne aussi le secteur social de Brest.
Boite 16	Art. 51	1978.	
	Art. 52	1979.	Concerne aussi le budget de la Marine. Ne concerne pas le personnel.
	Art. 53	1980.	
Boite 17	Art. 54	1981.	Contient en particulier des fiches sur le port de Brest dans le cadre de la visite du secrétaire d'État à la Défense.
	Art. 55	1982.	
	Art. 56	1983.	Contient notamment des notes sur les organismes de concertation mis en place dans les directions locales.
Boite 18	Art. 57	1984.	Contient en particulier une fiche d'information sur « la Marine à Brest ».
Boite 18	Art. 58	1985-1986.	Concerne aussi le secteur social de Brest. Contient en particulier une fiche d'information sur « la Marine à Brest » (1986) et une fiche de synthèse sur l'allègement de l'action administrative dans la Marine (1986)

Boite 19	Art. 59	1987-1988.	
	Art. 60	1989.	Ne contient pas de notes sur la comptabilité des matériels. Concerne aussi le « mouvement social » dans la Marine.

Contrôle des bâtiments et des unités militaires

Art. 61 - 72 Unités à terre, bâtiments, écoles et cercles maritimes.

Administration. Organisation, réglementation, comptabilité, inspections administratives : notes, demandes de renseignements.

Personnel militaire (dont contingent). Gestion : notes. Effectifs : notes. Envoi d'officiers ou de personnel en mission : notes, notes-circulaires (1950-1973). Congés et permissions : notes. Logement : notes. Accidents : notes. Alimentation : demandes de renseignements, notes.

Juillet 1950-1989

Boite 20	Art. 61	Juillet 1950-1953.	Contient notamment une note sur « [l'] apurement des comptes de l'ordinaire des prisonniers de guerre de l'Axe utilisés par l'École navale » (1952).
-----------------	----------------	--------------------	--

Art. 62	1954-1959.	
----------------	------------	--

Art. 63	1960-1965. ²⁵	Dont plans sur le marché sur appel d'offres pour la construction de la station radiogoniométrique d'Orx (Landes) (1965).
----------------	--------------------------	--

Boite 21	Art. 64	1966-1968.	Contient notamment une note sur la réorganisation de la Marine à Bordeaux (1967) et des notes aux commandants des formations et bâtiments accueillant des appelés sur la « préparation au service de douze mois » (1968).
-----------------	----------------	------------	---

Art. 65	1969.	Ne concerne pas l'alimentation du personnel militaire.
----------------	-------	--

Art. 66	1970-1973.	Contient aussi une enquête sur le soutien logistique de la Gendarmerie dans le cadre de la défense opérationnelle du territoire (1971) et une note relative au règlement sur le service dans les Forces Maritimes (1972).
----------------	------------	---

Boite 21	Art. 67	1975-1975.	
-----------------	----------------	------------	--

Boite 22	Art. 68	1976.	Ne concerne pas le personnel militaire. Concerne aussi la répartition des compétences et attributions
-----------------	----------------	-------	--

²⁵ Des pièces classifiées concernant certaines visites de bâtiments (1963) ont été extraites et constituent l'art. 166.

administratives entre CECLANT et ALESCANT et le projet de décret portant attributions des directions des ports militaires.

	Art. 69	1977-1978.	
Boite 23	Art. 70	1979-1981.	Contient en particulier une note sur l'organisation du commandement en deuxième Région Maritime (1979), une note sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des directions de ports militaires (1980) et une fiche sur l'avenir de la base sous-marine de La Pallice (1981).
	Art. 71	1982-1984.	Contient en particulier des fiches de synthèse relatives à l'enquête sur « les mesures prises pour la revalorisation du service militaire, les conditions de vie des différentes catégories de personnel, la sécurité des personnels et des installations militaires » (1982).
Boite 24	Art. 72	1985-1989.	Ne concerne pas l'alimentation du personnel militaire. Concerne aussi la refonte de l'instruction relative à l'entretien de la flotte à Brest (1985) et la disponibilité des bâtiments de surface (1985).

Police de la II^e région et de l'arsenal²⁶

Art. 73	Autorisations de passage des civils dans des véhicule militaires : notes, états.	1957-1958
Art. 74	Police. - Attributions du Préfet maritime : notes, projets d'arrêtés. Attributions des tribunaux de police : notes, projets d'arrêtés. Sanctions et peines : notes.	1962-1964
Art. 75	Circulation. - Taxis dans l'arsenal : note. Approche des rivages de l'Île Longue : note.	1970
Art. 76	Accidents de la circulation, sanctions : demandes de renseignements auprès des services et unités de la II ^e région.	1980

Inspection du travail

Art.77 - 103	Travail. - Réglementation du travail, réglementation générale ; organisation du travail ; mesures de sécurité et d'hygiène : notes, rapports, avis sur des projets de construction ou de rénovation ; inspections HSCT : notes, rapports (1977-1989). Accidents du travail,	
---------------------	---	--

²⁶ Ces notes ont été extraites des chronos du timbre CB/AG cotés art. 32 à 60.

maladies professionnelles, indemnités, temps de travail : notes, comptes rendus, avis nominatifs, états. Syndicats et représentants du personnel : revendications, notes, comptes rendus, correspondance.

1954-1989

Boite 25	Art. 77	1954-1955.	
	Art. 78	1956-1957.	
	Art. 79	1958-1959.	
Boite 26	Art. 80	1960-1961.	
	Art. 81	1962.	
Boite 27	Art. 82	1963-1964.	
	Art. 83	1965.	Ne concerne pas les syndicats.
	Art. 84	1966.	Ne concerne pas les syndicats.
Boite 28	Art. 85	1967.	Ne concerne pas les syndicats.
	Art. 86	1968.	Ne concerne pas les syndicats.
	Art. 87	1969.	
Boite 29	Art. 88	1970.	
	Art. 89	1971.	Ne concerne pas les syndicats.
	Art. 90	1972.	Ne concerne pas les syndicats.
Boite 30	Art. 91	1973.	Ne concerne pas les syndicats.
Boite 30	Art. 92	1974.	Concerne aussi des opérations de licenciements collectifs.
	Art. 93	1975.	Ne concerne pas les syndicats.

Boite 31	Art. 94	1976.	
	Art. 95	1977.	Ne concerne pas les syndicats. Concerne aussi des opérations de licenciements collectifs ainsi que l'organisation et le fonctionnement des commissions hygiène et sécurité.
	Art. 96	1978.	Ne concerne pas les syndicats. Concerne aussi le livret d'épargne institué « au profit des travailleurs manuels ».
Boite 32	Art. 97	1979.	Concerne aussi le livret d'épargne institué « au profit des travailleurs manuels ».
	Art. 98	1980.	
Boite 33	Art. 99	1981.	Concerne aussi la médecine du travail et services médicaux de l'arsenal.
	Art. 100	1982.	Ne concerne pas les syndicats. Concerne aussi le livret d'épargne institué « au profit des travailleurs manuels ».
Boite 34	Art. 101	1983.	
	Art. 102	1984.	Ne concerne pas les syndicats.
Boite 35	Art. 103	1985.	Concerne aussi l'organisation et le fonctionnement des commissions hygiène et sécurité.
	Art. 104	1986.	Concerne aussi l'organisation et le fonctionnement des commissions hygiène et sécurité.
Boite 36	Art. 105	1987	Concerne aussi l'organisation et le fonctionnement des commissions hygiène et sécurité.
	Art. 106	1988.	Ne concerne pas les syndicats. Concerne aussi l'organisation et le fonctionnement des commissions hygiène et sécurité.
Boite 37	Art. 107	1989.	Ne concerne pas les syndicats.

Art. 108 - 119	Visites de l'expert technique ²⁷ . - Formations, infrastructures, chantiers et bâtiments de la II ^e région maritime, vérification des conditions de travail et de sécurité, accidents du travail : comptes rendus de visite par organisme, comptes rendus mensuels. Projets de construction ou de rénovation : avis (1978-1983).		1969-1972, 1975, 1977-1989
	Art. 108	1969.	
	Art. 109	1970.	
Boite 38	Art. 110	1971-1972.	
	Art. 111	1975.	Ne contient pas de comptes rendus mensuels.
	Art. 112	1977. ²⁸	
Boite 39	Art. 113	1978.	
	Art. 114	1979.	
Boite 40	Art. 115	1980-1981.	
	Art. 116	1982-1983.	
	Art. 117	1984-1985.	
Boite 41	Art. 118	1986-1987.	Ne contient pas de comptes rendus mensuels.
	Art. 119	1988-1989.	Ne contient pas de comptes rendus mensuels.

Contrôle des formations et organismes du port de Brest

Commissariat de la Marine (DCM)

Art. 120 - 124

Intendance. - Réglementation : notes. Arrondissement de Brest, statistiques générales : notes, comptes rendus ; inspection des services et unités de l'arsenal : enquêtes du contrôle résident. Commissariat de l'arrondissement de Brest, attributions et fonctionnement des commissariats de Brest et Lorient : notes. Autres commissariats de

²⁷ Expert technique auprès de l'inspection générale du travail de Brest.

²⁸ Pour 1976, voir art. 94.

la Marine : notes, correspondance.

1951-1989

- Boite 42**
- Art. 120** 1951-1959.
- Art. 121** 1960-1966.²⁹ Concerne aussi les rapports sur l'alimentation dans l'arrondissement maritime de Brest.
- Art. 122** 1967-1973. Concerne aussi les effectifs du commissariat de la Marine de Brest (1967).
- Boite 43**
- Art. 123** 1974-1979. Concerne en particulier la réorganisation des commissariats et des services d'intendance de la Marine (1976-1979). Concerne aussi les effectifs des commissariats de la Marine (1976).
- Art. 124** 1980-1985, 1987-1989.
Concerne en particulier la réorganisation des services vivres de la Marine (1980).
- Art. 126-127** Service des approvisionnements de la flotte (AF). - Approvisionnement des magasins : rapports, PV de recensement, demandes de renseignements, notes. Délivrance et prêt de fournitures ou de matériel : notes. Comptabilité : notes, statistiques. Personnel, temps de travail, accident du travail : notes. Inspections du contrôle résident : notes.
1951-1978, 1981, 1983-1985
- Boite 44**
- Art. 126** 1951-1966. Contient aussi une note sur le règlement des affaires de réparation civile (1953).
- Art. 127** 1967-1978, 1981, 1983-1985.
Dont plan des installations électriques de l'arsenal de Brest (1972).
- Art. 128** Service habillement, couchage et casernement (HCC). - Organisation et fonctionnement : notes. Comptabilité : notes, demandes de renseignement. Effets d'habillement, confection : notes ; distribution : notes ; confection à domicile : notes, états des ouvrières (1951-1960). Matériel et fournitures destinés au casernement et aux services de l'arsenal, achats, délivrance : notes. Magasins, approvisionnement : notes, rapports ; travaux de rénovation ou d'agrandissement : notes. Inspections du contrôle résident : notes.
1951-1985
- Boite 44** Service de la Solde. - Réglementation : notes. Réorganisation du service : note (1972).

²⁹ Des pièces classifiées concernant certains détournements de fonds et de matériel ont été extraites et cotées en art. 165.

Art. 129 Comptabilité : notes, demandes de renseignements. Délivrance de solde, niveau de solde, avances sur solde, heures supplémentaires, congés, indemnités : notes, demandes de renseignements, états. Dommages ou pertes de matériel, imputations financières aux personnels civils et militaires : notes.

1951-1978, 1983, 1989

Art. 130 Service des subsistances et service de l'approvisionnement des ordinaires (SAO). - Organisation et fonctionnement : notes. Locaux : notes. Comptabilité : notes. Achats, marchés, appels d'offre : notes. Analyses de vin : notes. Magasins, approvisionnement : notes, demandes de renseignements. Délivrance de fournitures, de matériel et de vivres : notes. Indemnité de vivres des isolés : notes. Inspections du contrôle résident : notes.

1951-1978, 1980, 1982, 1983

Boite 56 Service des contentieux. - Accidents de la circulation mettant en cause des marins, des
Art. 164 personnels civils ou du matériel de la Marine : avis. Affaires de contentieux : avis.³⁰

Direction des constructions et armes navales (DCAN)

Art. 131 - 151 DCAN.

Administration. Réglementation. Organisation. Comptabilité : notes. Personnel, gestion, rémunération : notes et avis.

Écoles techniques de formation de la DCAN : notes.

Entreprises privées travaillant avec la DCAN : notes.

Travaux de conversion et d'entretien des bâtiments, construction de matériels de guerre. Marchés, conditions, devis : notes et avis. Programmes d'opérations et plans d'investissement : notes et avis.

Fournitures et matériel. Devis, marchés, dépenses, prêts : notes. Approvisionnement des magasins et des unités : rapports, notes.

Juillet 1950-1989

Boite 45 **Art. 131** Juillet 1950-1951.

Ne concerne pas la comptabilité du service, les programmes d'opérations et plans d'investissement ainsi que l'approvisionnement des magasins et des unités.

Art. 132 1952. Ne concerne pas les marchés et prêts de fournitures ainsi que les programmes d'opérations et plans d'investissement.

Art. 133 1953-1954.

Boite 46 **Art. 134** 1955-1956.

30 Cet article contient des informations nominatives non communicables jusqu'à l'issue d'un délai de 50 ans.

	Art. 135	1957-1958.	
Boite 47	Art. 136	1959-1960.	
	Art. 137	1961-1962.	Contient notamment des notes sur le fonctionnement du service de mécanographie de la DCAN (1961-1962).
	Art. 138	1963.	Contient en particulier une note sur la fixation de prix limites à la vente de navires.
Boite 48	Art. 139	1964. ³¹	
	Art. 140	1965. ³²	
	Art. 141	1966. ³³	
Boite 49	Art. 142	1967-1969.	Contient notamment une note sur le « bouleversement des conditions économiques des marchés à la suite des accords de Grenelle » (1968).
	Art. 143	1970-1971.	Contient des notes sur le projet de dissolution de l'antenne DCAN de La Pallice (1970) et sur l'enquête relative à la fabrication de matériels navals destinés à l'exportation ou au marché intérieur français (1970).
	Art. 144	1972-1973.	
Boite 50	Art. 145	1974-1975.	
	Art. 146	1976.	Concerne aussi les documents de la DCAN à soumettre au visa du contrôle résident.
	Art. 147	1977.	Ne concerne pas la comptabilité de la DCAN.
Boite 51	Art. 148	1978-1979.	
Boite 51	Art. 149	1980-1981.	Contient notamment une fiche sur la sous-traitance des IPER de la flotte par des entreprises privées (1980) et une note sur les plans d'investissement concernant l'infrastructure de la Force océanique

31 Des pièces classifiées concernant les équipements d'immunisation magnétique ont été extraites et cotées en art.170.

32 Des pièces classifiées concernant les bâtiments destinés aux centres d'essais et la déconcentration des marchés de la DCAN ont été extraites et cotées en art.172.

33 Des pièces classifiées concernant la construction des sous-marins ont été extraites et cotées en art. 174.

stratégique (FOST) (1981).

- Boite 52**
- Art. 150** 1982-1983. Contient notamment une note sur un marché avec le Commissariat à l'énergie atomique pour l'entretien des SNLE (1982).
- Art. 151** 1984-1989. Contient notamment une note sur la comparaison des coûts de l'entretien flotte en France et en RFA (1989).

Direction des travaux maritimes (DTM)

Art. 152 - 158 Direction des Travaux Maritimes. - Comptabilité : demandes de renseignement, rapports, notes. Personnel, temps de travail, accidents du travail : notes. Approvisionnement, situation : demandes de renseignement, rapports ; fourniture de matériels : notes. Travaux de construction, d'urbanisme, de réparation et d'entretien : notes, avis. Domaine de la Marine, acquisitions, prêts, cessions : notes.

Octobre 1950-1987, 1989

- Boite 53**
- Art. 152** Octobre 1950-1953.
- Art. 153** 1954-1957.
- Art. 154** 1958-1961. Contient en particulier une note sur l'aliénation des biens du département de la Défense non indispensables à la vie des forces armées (1958).

- Boite 54**
- Art. 155** 1962-1966³⁴
- Art. 156** 1967-1971. Ne concerne pas la domanialité. Contient aussi une note sur le schéma directeur du port de Brest (1970).
- Art. 157** 1972-1977. Contient notamment une note sur la remise en état de la base protégée (1973) et des fiches d'information sur les investissements immobiliers d'intérêt militaire et général (1976).

- Boite 55**
- Art. 158** 1978-1987, 1989.
- Contient notamment des avis sur la construction du port de la direction du port (DP) (1979) ainsi qu'une note sur les infrastructures de l'aéronautique navale (1980).

34 Des pièces classifiées concernant les infrastructures du port de Brest, les marchés de travaux, l'entretien de la base navale et le fonctionnement de la commission des recettes de la DTM ont été extraites et cotées en art. 169.

Service de santé (DSS)

Art. 159 - 161 DSS. -. Comptabilité : notes. Personnel, effectifs : notes, demandes de renseignements. Hôpitaux, administration : notes ; travaux : notes. Magasins, approvisionnement : notes. Matériel : notes. Alimentation : demandes de renseignements.

Juillet 1950-1972-1974, 1976, 1977, 1979-1988

Boîte 55

Art. 159 Juillet 1950-1959.

Concerne aussi la réglementation sur les accidents du travail et les maladies.

Art. 160 1960-1971.

Art. 161 1972-1974, 1976, 1977, 1979-1988.

Contient notamment des notes sur les chefferies de Lorient et de Rochefort (1976), sur le contrôle sanitaire des restaurants collectifs (1979), sur les stocks de mobilisation de la DSS (1982) ainsi que sur l'enquête relative aux infirmeries militaires (1984).

Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM)

Boîte 56 Art. 162

EPSHOM. - Organisation, fonctionnement : notes, fiche (1986). Décret fixant les attributions du SHOM : note (1980). Personnel, effectifs, rémunération, temps de travail, stages : notes. Matériel informatique et hydrographique, acquisitions : notes ; entretien : notes. Travaux cartographiques, hydrographiques et océanographiques : notes (1976). Études : notes.

1975-1978, 1980-1984, 1986

Correspondance à destination des formations et organismes extérieurs au port de Brest

Art. 163

Correspondance à destination des contrôles résidents et organismes de commandement de la II^e région (Lorient, Bordeaux, Rochefort La Pallice, Hourtin) et des autres régions maritimes. - Tous types d'affaires : notes, notes d'information. Notes du contrôle résident de Brest, transmission : bordereaux d'envoi.

Octobre 1950-1958

Correspondance classifiée

Correspondance extraite des chronos précédents³⁵. Seul l'article d'origine est précisé. Le contenu est sommairement décrit en note dans l'analyse des articles correspondants.

Boite 56

Art. 165 1962, 1963. Art. 121

Art. 166 1963. Art. 63

Art. 167 1963, 1964. Art. 7

Art. 168 1963, 1964. Art. 36

Art. 169 1963, 1965. Art. 155

Art. 170 1964. Art. 139

Art. 171 1965. Art. 37

Art. 172 1965. Art. 140

Art. 173 1966. Art. 38

Art. 174 1966. Art. 141

Cahiers d'enregistrement de la correspondance départ

Boite 57

Art. 175 1965-1970.

Boite 58

Art. 176 1971-1979.

Boite 59

Art. 177 1980-1990.

35 Elle est classée de façon chronologique afin de permettre d'éventuelles réintégrations à l'issue du délai de communicabilité, tout en ne mélangeant pas les provenances.

Visa de la correspondance, des dépêches ministérielles et des ordres préfectoraux destinés aux services et unités de la Marine

Dépêches ministérielles 1944-1963 : classement chronologique

Registres de correspondance reliés. Les analyses indiquent les timbres présents dans chaque registre. La signification de certains d'entre eux n'a pu être trouvée.

- Art. 178** AÉRO I et II, CAB, EMG, SA, Comptabilité générale, INT 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6, PM I, PM II et PM III, Santé, TM.
1944
- Art. 179** Contrôle, AÉRO, Comptabilité générale, INT 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6, PM 0 - 1 - 2 - 3 - 4, Santé.
1^{er} semestre 1945
- Art. 180** CAB, SA, EMG, CAN, TM.
1^{er} semestre 1945
- Art. 181** S.A - CAB - S.G.O.M - C.A.N - E.M.G - T.M
2^e semestre 1945
- Art. 182** AÉRO, Comptabilité générale, Contrôle, INT 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6, PM 0 - 1 - 2 - 3 - 4, Santé, Service Hydrographique.
2^e semestre 1945
- Art. 183** AÉRO, Budget/Marine, CAB militaire, CAB civil, Comptabilité générale, Contrôle, DPC, EMG, EGEF, INT 0 - 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 9, Justice, M/SCRAA, PM 0, P.M.I, PM II, PM IV, Santé, Secrétariat Général, SA, SCOM, SF.
1^{er} semestre 1946
- Art. 184** AÉRO, CAB civil, CAB militaire, CIN, Comptabilité générale, Contrôle, DPC, Écoles, EGEF, EMG/AÉRO, EMG/BERAA, EMG/M/O, EMG/I, EMG III, EMG IV, INT 0 - 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6, PG, PM 0 - 1 - 2 - 4 - 5, Secrétariat Général, STM, Santé, SCOM, SF.
2^e semestre 1946
- Art. 185** Armement. - AÉRO/D/G/A/mar, CAB militaire, CIR, CAN/A, CAN/Ad, CAN/AP, CAN/A.Prod, CAN/FOR, CAN/O/FG, CAN/O.Org, CAN/O/Pr, CAN/VERS, CAN/P, CAN/PL, CAN/R, CAN/ST, CAN/T, Contrôle, Comptabilité générale, DPC, EGEF, SA, SCOM, STF, TM.
1^{er} semestre 1946

Art. 186	Armement. CIR, CAN, Contrôle, DPC, SCOM, STF, TM.	2 ^e semestre 1946
Art. 187	AÉRO, CAB, CG, Contrôle, Écoles, EMG, Justice, PM, SF, S.Hydro, IGT.	1947
Art. 188	CAN.	1947
Art. 189	M/SA.	1947
Art. 190	Commissariat.	1947
Art. 191	Santé, SCOM, TM.	1947
Art. 192	Commissariat	1948
Art. 193	CAN, STCAN.	1948
Art. 194	TM, ASEA, Santé.	1948
Art. 195	M/SA.	1948
Art. 196	AÉRO, CAB, Comptabilité générale, Contrôle, IGT.	1948
Art. 197	Écoles, EMG, P.M 0 -1 - 2 - 3 - 4, SF, S.Hydro. ³⁶	1948

36 Le répertoire de ce volume se trouve dans le volume précédent (art. 196)

Art. 198	TM	1949
Art. 199	Commissariat.	1949
Art. 200	CAN.	1949
Art. 201	ASFA, Santé, M/S.A.	1949
Art. 202	AÉRO, Contrôle, CAB, Comptabilité générale, EMG, ÉCOLES, IGT, Justice, PM, SF, S.Hydro.	1949
Art. 203	M/SA, Santé.	1950
Art. 204	CAN.	1950
Art. 205	TM.	1950
Art. 206	Commissariat.	1950
Art. 207	AÉRO, ASFA, CAB, Comptabilité générale, Contrôle, EMG, IGT, PM, SF.	1950
Art. 208	CAN. - I.P 433.570 STCAN du 19 septembre 1951.	1951
Art. 209	AÉRO, Contrôle, CAB, CG, EMG, Écoles, IGT, Justice, PM, SF, S.Hydro, ASFA.	1951

Art. 210	Commissariat, Santé.	1951
Art. 211	TM.	1951
Art. 212	M/SA.	1951
Art. 213	Commissariat, Santé.	1952
Art. 214	CAN.	1952
Art. 215	AÉRO, Contrôle, CAB, CG, EMG, IRAM, Écoles, IGT, Justice, PM, SF, S.Hydro, ASFA, SEA.	1952
Art. 216	M/SA.	1952
Art. 217	TM.	1952
Art. 218	Commissariat, Santé.	1953
Art. 219	CAN.	1953
Art. 220	M/SA.	1953
Art. 221	TM.	1953
Art. 222	AÉRO, CAB, CG, Contrôle, EMG, IGT, IRAM, PM, SF.	1953

Art. 223	M/SA.	1954
Art. 224	CAN.	1954
Art. 225	AÉRO, CAB, Comptabilité générale, Contrôle, Écoles, EMG, IGT, IRAM, PM, SF.	1954
Art. 226	TM.	1954
Art. 227	Santé, Commissariat.	1954
Art. 228	AÉRO, ASFA, CAB, Comptabilité générale, Contrôle, Écoles, EMG, IGT, IRAM, Justice, PM, SF, S.Hydro.	1955
Art. 229	TM.	1955
Art. 230	Commissariat.	1955
Art. 231	CAN. - A, Ad, Aéro, A.Prod, BG, Côtes, ETR, Imp, Ma, Mu.	1955
Art. 232	CAN. -OFC, OPL, ORG, P, Pyr, R, ST/CAN, SUR, T, Vers.	1955
Art. 233	Service de santé, M/SA.	1955
Art. 234	DCAN.	1956
Art. 235	M/SA.	1956

Art. 236	AÉRO, ASFA, CAB, Comptabilité générale, Contrôle, Écoles, EMG, IGT, IRAM, Justice, PM, SF, S.Hydro.	1956
Art. 237	TM.	1956
Art. 238	Service de santé, Commissariat.	1956
Art. 239	C.A.N/P, STCAN.	1957
Art. 240	CAN/A, CAN/O.	1957
Art. 241	TM.	1957
Art. 242	Commissariat, Santé.	1957
Art. 243	M/SA.	1957
Art. 244	AÉRO, CAB, CG, Contrôle, Écoles, EMG, IGT, IRAM, SF, PM.	1957
Art. 245	Commissariat.	1958
Art. 246	AÉRO, ASFA, M/CM, CAB, CG, Contrôle, Écoles, EMG, IRAM, PM, SF 1 et 2.	1958
Art. 247	CAN/A, CA.N/Org.	1958
Art. 248	C.A.N/P, C.A.N/Sur.	1958

Art. 249	TM.	1958
Art. 250	Santé, M/SA.	1958
Art. 251	Commissariat.	1959
Art. 252	TM.	1959
Art. 253	AÉRO, CAB, CG, Contrôle, Écoles, EMG, IRAM, PM, SF.	1959
Art. 254	CAN/A, CAN/Org.	1959
Art. 255	CAN/CT.	1959
Art. 256	CAN/P à CAN/Sur.	1959
Art. 257	TM.	1960
Art. 258	AÉRO, CAB, CG, Contrôle, Écoles, EMG, Serv. INF, PM, SF.	1960
Art. 259	Commissariat, Santé.	1960
Art. 260	CAN/A, CAN/Org.	1960
Art. 261	CAN. - A, Ad, Aéro, A.Prod, CT.	1960

Art. 262	CAN/P, ST/CAN.	1960
Art. 263	M/SA.	1960
Art. 264	Contrôle, M/SA.	1961
Art. 265	CAN/ETER, CAN/Org.	1961
Art. 266	CAN/P, ST/CAN.	1961
Art. 267	TM, DCSSA.	1961
Art. 268	AÉRO, CAB, CG, EMG, M/INF, IRAM, PM, SF.	1961
Art. 269	Inspection générale du travail.	1961
Art. 270	Commissariat.	1961
Art. 271	AÉRO, ASF, CAB, CG, EMG, IRAM, M/SA, PM, SF, STM.	1962
Art. 272	Commissariat.	1962
Art. 273	TM.	1962
Art. 274	Service de santé, Contrôle.	1962

Art. 275	CAN. - A, Ad, Aéro, Appro, BG, CT, ETER, EGEX, FC, FP, Ma, Mu, Nom, Org.	1962
Art. 276	CAN. - P, ST/CAN.	1962
Art. 277	C/MA.	1963
Art. 278	PM, SFM, SF.	1963
Art. 279	CAN/A, CAN/CT.	1963
Art. 280	CAN/P, CAN/R.	1963
Art. 281	CAN/EGEX, CAN/STCAN.	1963
Art. 282	Contrôle, DPC, DSS.	1963
Art. 283	CAB, CG, IRAM, EMM, DAAJC/SAA.	1963
Art. 284	TM.	1963

Dépêches ministérielles 1964-1988 : classement par correspondant

Chacun des correspondant est une direction ou sous direction appartenant au ministère de la Défense³⁷, à l'exception de l'article 378 (autres ministères). Les sigles entre parenthèses correspondent au timbre porté sur les dépêches. L'absence des dépêches et la présence des seuls répertoires est signalée en note.

Art. 285 Action sociale des armées (ASA).³⁸
1970-1978, 1980-1982

Art. 286 – 289 Contrôle général des armées (CGA).
1964-1968

Art. 286 1964.

Art. 287 1965.

Art. 288 1966.

Art. 289 1967-1968.

Art. 290 – 292 Délégation générale pour l'armement (DGA)³⁹.
1972-1979, 1981-1985, 1988, 1989

Art. 290 1972-1976.

Art. 291 1977-1979, 1981-1985.

Art. 292 1988, 1989.

Art. 293 Direction des affaires juridiques (DAJ).⁴⁰
1970, 1971, 1974, 1976-1983

Art. 294 – 305 Direction centrale du commissariat de la Marine (DCCM).
1964-1989

37 Voir organigramme du ministère de la Défense (annexe 4).

38 Uniquement répertoires en 1970-1976.

39 Anciennement délégation ministérielle pour l'armement (DMA) jusqu'en 1976.

40 Uniquement répertoires en 1970 et 1976.

Art. 294 1964-1968.
Art. 295 1969-1977⁴¹
Art. 296 1978.
Art. 297 1979.
Art. 298 1980.
Art. 299 1981.
Art. 300 1982.
Art. 301 1983.
Art. 302 1984.
Art. 303 1985.
Art. 304 1986-1987.
Art. 305 1988-1989.

Art. 306 – 323 Direction des constructions navales (DCN)⁴².

1964-1989

Art. 306 1964-1966.
Art. 307 1967-1968.
Art. 308 1969-1973.
Art. 309 1974-1976.

41 Uniquement répertoires en 1969, 1970 et 1976.

42 Anciennement direction technique des constructions navales (DTCN) jusqu'en 1966, puis direction centrale des constructions et armes navales (DCCAN) (1967-1987).

Art. 310	1977.
Art. 311	1978.
Art. 312	1979.
Art. 313	1980.
Art. 314	1981.
Art. 315	1982.
Art. 316	1983.
Art. 317	1984.
Art. 318	1985.
Art. 319	1986.
Art. 320	1987.
Art. 321	1988.
Art. 322	1989. Timbres CC, PACT, P, STCAN et SCM.
Art. 323	1989. Timbres INF et DIVERS.
Art. 324	Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA). ⁴³ 1964-1970, 1973, 1974, 1976-1982, 1984-1987
Art. 325 – 343	Direction centrale des travaux immobiliers de la Marine (DCTIM).
Art. 325	1964-1968 ⁴⁴

43 Uniquement répertoires en 1966, 1968, 1969, 1970, 1973 et 1974. Pas de répertoire en 1965.

44 Uniquement répertoires en 1964, 1966 et 1967.

Art. 326	1969-1976 ⁴⁵	
Art. 327	1977.	
Art. 328	1978-1979.	
Art. 329	1980-1981.	
Art. 340	1982.	
Art. 341	1983-1984.	
Art. 342	1985-1986.	
Art. 343	1987-1989.	
Art. 344	Direction de la fonction militaire et des relations sociales (DFR).	1988
Art. 345 – 354	Direction des personnels civils (DPC).	1964-1986
Art. 345	1964-1976 ⁴⁶	
Art. 346	1977.	
Art. 347	1978.	
Art. 348	1979.	
Art. 349	1980.	
Art. 350	1981.	
Art. 351	1982.	
Art. 352	1983.	

45 Uniquement répertoires en 1969-1974.

46 Uniquement répertoires en 1973 et 1975.

Art. 353	1984.	
Art. 354	1985-1986.	
Art. 355 – 358	Direction des personnels militaires de la Marine (DPMM).	1964-1968, 1970-1989
Art. 355	1964-1968 ⁴⁷	
Art. 356	1970-1978. ⁴⁸	
Art. 357	1979-1984.	
Art. 358	1985-1989.	
Art. 359 – 371	État-major de la Marine (EMM).	1964-1989
Art. 359	1964-1976 ⁴⁹	
Art. 360	1977.	
Art. 361	1978.	
Art. 362	1979.	
Art. 363	1980.	
Art. 364	1981.	
Art. 365	1982.	
Art. 366	1983.	
Art. 367	1984.	

47 Uniquement répertoires en 1964-1966 et 1968.

48 Uniquement répertoires en 1972-1976.

49 Uniquement répertoire en 1968.

Art. 368	1985.	
Art. 369	1986-1987.	
Art. 370	1988.	
Art. 371	1989.	
Art. 372	Inspection Générale du Travail (IGT) ⁵⁰ .	1964-1968
Art. 373 – 375	Ministre de la Défense (MINDEF).	1976-1989
Art. 373	1976-1980.	
Art. 374	1981-1983.	
Art. 375	1984-1989.	
Art. 376	Service central de l'aéronautique navale (SC/AÉRO). ⁵¹	1964-1974, 1977, 1981, 1986
Art. 377	Service technique des transmissions (STT). ⁵²	1964-1968
Art. 378	Autres ministères.	1946-1962
Art. 379 – 384	Autres correspondants : ministère de la Défense et autres ministères (dont DEF/Divers).	1964-1988
Art. 379	1964-1988.	
Art. 380	1970-1978.	

50 Sous direction du contrôle général des armées. Pas de répertoire en 1964-1967.

51 Uniquement répertoires en 1964 et 1966-1974.

52 Uniquement répertoires en 1964-1968.

Art. 381 1979-1981.

Art. 382 1982-1984.

Art. 383 1985-1986.

Art. 384 1987-1988.

Ordres préfectoraux

Art. 385 – 396 Ordres préfectoraux.

1945-1966, 1969-1972

Art. 385 1945-1949.

Art. 386 1950-1954.

Art. 387 1955-1957.

Art. 388 1958-1959.

Art. 389 1960.

Art. 390 1961.

Art. 391 1962.

Art. 392 1963.

Art. 393 1964.

Art. 394 1965.

Art. 395 1966.

Art. 396 1969-1972.

Enregistrement des visas

Art. 397 Cahier d'enregistrement des visas. 1968, 1969

Enregistrement de la correspondance à l'arrivée

Art. 398 – 474 Cahiers et registres d'enregistrement de la correspondance à l'arrivée. 1950-1991

Art. 398 1950-1961.

Art. 399 1962, 1963.

Art. 400 1964, 1965.

Art. 401 1966.

Art. 402 1967.

Art. 403 1968.

Art. 404 1969.

Art. 405 1970-1971.

Art. 406 Prémar II , CAN , C.MA

1970

Art. 407 Travaux maritimes

1970-1971

Art. 408 Santé, Services militaires, services extérieurs, Inspection du travail

1970

Art. 409 Toutes CM et DM

1970

Art. 410 Prémar II , CAN , C.MA

1971

Art. 411 Toutes CM et DM

1971

Art. 412	Santé, Services militaires, services extérieurs, Inspection du travail	1971
Art. 413	Toutes CM et DM	1972
Art. 414	Services santé, Services militaires, services extérieurs.	1972
Art. 415	Travaux maritimes, Inspection du travail	1972
Art. 416	Prémar II , CAN , C.MA	1972 - 1973
Art. 417	Services santé, Services militaires, services extérieurs.	1973
Art. 418	CM, DM	1973
Art. 419	Travaux maritimes, Inspection du travail	1973-1974
Art. 420	Prémar II, DCAN, DCM	1974
Art. 421	Services santé, Services militaires, services extérieurs.	1974
Art. 422	CM, DM	1974
Art. 423	Travaux maritimes, Inspection du travail	1975
Art. 424	Services santé, Services militaires, services extérieurs.	1975
Art. 425	DM, QM, DTCN, DMA, DCCM, DSS, STCAN	1975
Art. 426	DCAN, DCM, DSS, Prémar II	1975
Art. 427	CM, DM, CGA, DPC, DAAJC, Mindef, EMM, DSF, DPMM, EMA, CPE, autres administrations	1975-1976
Art. 428	Services militaires, Prémar II, Services extérieurs	1976
Art. 429	DCAN, DCM, DSS	1976

Art. 430	DCTIM, DTM, IGT, IT	1976
Art. 431	DM et CM (DTCN, DCCM, STCAN, DMA, DCSSA)	1976-1977
Art. 432	DCTIM, DTM, IGT, IT	1977
Art. 433	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1977
Art. 434	DCAN, DCM, DSS	1977-1978
Art. 435	CM, DM, Divers Paris	1977-1978
Art. 436	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1978
Art. 437	DCTIM, DTM, IGT, IT	1978
Art. 438	DTCN, DGA, DCCM, DCSSA	1978-1979
Art. 439	DTCIM, DTM, IGT, IT	1979
Art. 440	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1979
Art. 441	DCAN, DCM, DSS	1979-1980
Art. 442	CGA, DPMM, DPC, EMM, Mindef, Prémar II, Divers Paris	1979-1981
Art. 443	DCTIM, DTM, IGT, IT	1980
Art. 444	Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Prémar II, Divers Brest	1980
Art. 445	DGA, DTCN, DCCM, DCSSA	1980-1982
Art. 446	Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Prémar II, Divers Brest	1981

Art. 447	DCTIM, DTM, IGT, IT	1981
Art. 448	DCAN, DCM, DSS	1981-1982
Art. 449	Paris	1982
Art. 450	DCTIM, DTM, IGT, IT	1982
Art. 451	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1982
Art. 452	Visas, Services militaires, Services extérieurs	1982
Art. 453	Paris	1983-1984
Art. 454	DCTIM, DTM, IGT	1983-1984
Art. 455	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1983-1984
Art. 456	DTCN, DCCM, DCSSA	1983-1985
Art. 457	DCAN, DCM, DSS	1983-1984
Art. 458	Paris	1984 (suite art. 453)
Art. 459	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1985
Art. 460	Paris	1985
Art. 461	DTCIM, DTM, IGT	1985-1986
Art. 462	DCAN, DCM, DSS	1985-1986
Art. 463	Paris, DCN, DCCM, DCSSA	1986-1987
Art. 464	Paris	1986-1988

Art. 465	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1986-1987
Art. 466	DCAN, DCM, DSS	1987
Art. 467	DCTIM, DTM, IGT	1987-1988
Art. 468	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM, Divers Brest	1988-1989
Art. 469	DCAN, DCM, DSS, DCCM, DCSSA	1988-1989
Art. 470	Prémar II, Services militaires, Services extérieurs, EPSHOM	1989-1990
Art. 471	DCTIM, DTM, IGT	1989-1990
Art. 472	Paris	1989-1991
Art. 473	DCAN, DCN, DCCM, DCM, DSS, DCSSA	1990-1991
Art. 474	IGT, IT	

4 - ANNEXES

Annexe 1 – Liste des contrôleurs généraux de Brest

1675	LE VASSEUR
1699	DE CLAIRAMBAULT
1699	RICHEBOURG
1705	L'HOTELLIER
1706	MARIN
1716	DESLANDES
1736	CLAIRAMBAULT
1742	OLIVIER
1745	GOUBERT
1746	BEGON
1747	DE CAZENEUVE
1755	CHOQUET
1763	MARCHAIS
1766	LAPORTE
1770	CASAMAJOR
1777	DE MOLIMONT
1792	BERNARD
1796	THIVEND
1796	LEGER
1798	ROUSTAGNENG
1800	JURIEN- DESVARENNES
1816	DE GUILERVILLE
1817	SIMON
1822	DE MARIGNY
1830	CHARVET
1835	NIELLY
1845	ROUSSIN
1846	REDON
1849	LAIMANT
1853	LEFRANC
1868	ESCANDE
1870	BABRON
1879	GLEIZES DE FOURCROY
1886	PORTIER

1887
1892
1892
1904
1907
1913
1918
1924
1926
1938
1945
1948
1950
1952
1958
1961
1964
1968
1969
1974
1980

GRASSET
CAMENEN
MERLANT
PRIGENT
D'ARGENLIEU
GAIC
BOUJU
VALLEE
CORRE
FLEURIOT
LUGOL
LE TARNEC
JACQUET
HARNAY
RENOUD-LYAT
GUILLOIN
APPERT
GUILLOIN
PERCIER
VARLOUD
ARTRU

REGION MARITIME ATLANTIQUE

1983
1988
1993
1994
1996

ROUSSOT
MATTHEOS
HOFFMANN
SCHEID
PATENÔTRE

Annexe 2 – Liste des contrôleurs généraux de Lorient

1691	COLLET	1916	CORRE
1693	DE BARILLY	1917	LAURE
1707	RENAULT	1921	VILLAIN
1720	LEMAYER	1921	LEMARQUAND
1726	DE LA TOUCHE	1924	TOUCHEBOEUF
1761	BOURHIS	1924	VERRE
1771	ARCHIN	1933	LE TARNEC
1777	GENAY	1933	REY
an II	DUVAL	1933	VERRE
an IV	ROZIERES	1934	MOIGN
1801	DUPERRAN	1937	REY
1803	HARAN	1940	TERRIN
1816	SIMON	1943	JACQUET
1817	DE MARIGNY	1943	ANDRE
1822	PERROT	1945	CRESPIN
1827	DE COMORE	1948	GUILLOIN
1844	REDON	1950	NAUTIN
1846	LE PREDOUR	1953	PERCIER
1846	DE ROUJOUX	1957	VIDAUD
1853	CAUDE	1963	ENFRUN
1853	PERRAUD	1965	PERCIER
1855	BRUNETIERE	1969	NEUVILLE
1861	MORVAN	1971	ARTRU
1861	PEYRONNET	1974	GOURTAY
1868	GOURDIN	1976	PELLAN
1879	DE KERAMBRIEC	1980	ROUSSOT
1885	CAMENEN	1983-1986	LE MENESTREL
1886	DE KERAMBRIEC		
1892	CAMENEN		
1903	MOIGN		
1904	LE PELETIER		
1904	MERLANT		
1909	LESPERON		
1909	GAIC		
1913	DUCORS		
1913	VACQUIER		
1914	DE QUERVRECOURT		

<u>REGION MARITIME ATLANTIQUE</u>	
1986	ROUSSOT
1988	MATTHEOS
1993	HOFFMANN
1994	SCHEID
1996	PATENÔTRE

Annexe 3 - Table de concordance des timbres et articles de le sous série 8L

AG (affaires générales)	Art.1 à 4, Art.9, Art.17 à 22, Art.32 à 60 et Art.73 à 76
CA (contrôle administratif)	Art.26
CAN (constructions et armes navales)	Art.131 à 151
CB (contrôle Brest)	Art.23 à 25 et Art.8
CI (contrôle intérieur)	Art.5 à 8
Cma (commissariat)	Art.120 à 130 et Art.164
CR 1 (contrôle résident)	Art.29
CR 2 (contrôle résident)	Art.30
CR 3 (contrôle résident)	Art.31
CT (contrôle des services techniques)	Art.27
Ex (services extérieurs)	Art.163
IT (inspection du travail)	Art.77 à 107
IT/ET (expert technique)	Art.108 à 119
SC (service courant)	Art.10 à 16
SHOM (service hydrographique et océanographique de la Marine)	Art.162
Smi (services militaires)	Art.61 à 72
SS (service de santé)	Art.159 à 161
TM (travaux maritimes)	Art.152 à 158

Annexe 4 - Organigramme du ministère de la Défense en 1988

documentation SIRPA



